

## Compte rendu Conseil communautaire du 22 mars 2018

L'an deux mille DIX HUIT, le 22 Mars 2018, à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MUREILS sous la Présidence de Monsieur Pierre JOUVET.

Date de convocation : 15 Mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 58

**Présents titulaires : 46**

ALLOUA Jacques, ARNAUD Monique, BIENNIER André, BOIDIN Patricia, BOURGET Vincent, BOUVIER David, BRUNET Florent, CESA Jean, CHAMPET Odile, CHAUTARD Pierre, CHENEVIER Frédéric, COMBIER Jean-Daniel, COQUELLE Jean-Yves, CROZIER Françoise, DELALEX Audrey, DELAPLACETTE Philippe, DURAND Nathalie, DURAND Nicole, FERLAY Aurélien, FOMBONNE Michel, GEDON Carel, GENTHON Agnès, GENTHON Alain, JACOB Olivier, JOUVET Pierre, LAFAURY Yves, LALLIER Delphine, LAMOTTE Thibaut, MABILON Alain, MARIAUD Dominique, MONTAGNE Pierre, NIVON Marie-Line, OLMOS Jean-Pierre, ORIOL Gérard, PAYRAUD Jean-Pierre, PEREZ Laurence, PROT Marie-Christine, ROBERT Gérard, ROYER Brigitte, SANDON Sylvie, SAPET Frédérique, SARGIER Maurice, SOULHIARD Marie-Christine, VERT Christine, VEYRAT Martine, ZOWIEZ NEUMANN Paul

**Absents et excusés : 12**

ARNAUD Daniel, BORDAS Micaël, CAIRE Jérôme, DELALEUF Alain, CHEVAL Jacques, FAURE Estelle, JULIEN Louis, LARMANDE Hélène, MAISONNAS Michèle, MALINS-ALLAIX Delphine, MOYROUD Monique, VIGIER Diane

**Suppléants remplaçant de droit titulaires absents : 2**

BRUNET Pascal, LIVET Hélène

**Pouvoirs : 3**

BOIDIN Patricia (pour MALINS-ALLAIX Delphine), SAPET Frédérique (pour MOYROUD Monique), MABILON Alain (VIGIER Diane)

### ➔ Approbation du compte rendu du conseil communautaire 22 février 2018

Approbation à l'unanimité des suffrages exprimés.

### ➔ Sujets soumis à délibération

Délibération N° 2018\_03\_22\_01

**OBJET : 7-1-FIN-VOTE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif 2017 du Budget principal et des 17 Budgets annexes est présenté.

Il est constaté sa conformité au compte de gestion 2017 du Budget principal et des 17 Budgets annexes.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	4 730 022,01	2 819 699,81	26 126 541,08
Recettes	4 843 666,86	917 950,38	26 994 411,31
Résultats	113 644,85	-1 901 749,43	867 870,23

#### **BUDGET ANNEXE PROJETS INDUSTRIELS**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	419 507,79	40 941,92	369 451,63
Recettes	486 915,30	93 318,47	240 480,58
Résultats	67 407,51	52 376,55	-128 971,05

#### **BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE**

Les résultats de l'exercice de l'exercice arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	74 531,94	24 403,90	1 181 945,67
Recettes	194 894,64	0,00	1 176 953,14
Résultats de l'exercice	120 362,70	-24 403,90	-4 992,53

#### **BUDGET ANNEXE STATIONS D'EPURATION**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	1 769 452,70	2 200,00	715 289,07
Recettes	714 041,23	0,00	1 221 365,85
Résultats	-1 055 411,47	-2 200,00	506 076,78

**BUDGET ANNEXE SPANC**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	107 083,56	0,00	74 382,72
Recettes	85 315,56	0,00	65 152,00
Résultats	-21 768,00	0,00	-9 230,72

**BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE  
ANDANCE**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés  
comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	0,00	0,00	7 643,95
Recettes	3 959,78	0,00	37 068,30
Résultats	3 959,78	0,00	29 424,35

**BUDGET ANNEXE HABITAT ALBON**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	0,00	0,00	60 929,06
Recettes	60 929,06	0,00	327 704,22
Résultats	60 929,06	0,00	266 775,16

**BUDGET ANNEXE ZA GRAND-SERRE**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	286 135,86	0,00	278 167,50
Recettes	273 130,14	0,00	278 167,50
Résultats	-13 005,72	0,00	0,00

**BUDGET ANNEXE ZA GONNETS NORD 3**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	47 121,72	0,00	7 121,72
Recettes	7 121,72	0,00	47 121,72
Résultats	-40 000,00	0,00	40 000,00

**BUDGET ANNEXE ZA ACTIVITES ECONOMIQUE LA GALAURE**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	38 216,93	0,00	12 391,95
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultats	-38 216,93	0,00	-12 391,95

**BUDGET ANNEXE ZONE ANNEYRON**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	1 377 785,85	0,00	1 443 503,63
Recettes	1 268 633,61	0,00	1 446 778,92
Résultats	-109 152,24	0,00	3 275,29

**BUDGET ANNEXE ZONE MORAS**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	420 164,08	0,00	420 164,08
Recettes	340 455,08	0,00	420 164,08
Résultats	-79 709,00	0,00	0,00

**BUDGET ANNEXE AXE 7**

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	575 643,03	0,00	582 491,51
Recettes	319 345,12	0,00	594 499,03
Résultats	-256 297,91	0,00	12 007,52

**BUDGET ANNEXE ZONES**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	540 973,62	0,00	603 482,63
Recettes	65 739,87	0,00	612 559,72
Résultats	-475 233,75	0,00	9 077,09

**BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITES ECONOMIQUES**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	445 722,80	0,00	469 886,03
Recettes	554 743,52	0,00	469 886,03
Résultats	109 020,72	0,00	0,00

**BUDGET ANNEXE ACTIONS ECONOMIQUES**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	12 738,97	0,00	21 463,83
Recettes	64 979,47	0,00	21 186,15
Résultats	52 240,50	0,00	-277,68

**BUDGET ANNEXE ZA LES AIRS**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	407 904,73	0,00	407 904,73
Recettes	393 349,29	0,00	407 904,73
Résultats	-14 555,44	0,00	0,00

**BUDGET ANNEXE PANDA**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	92 632,86	0,00	90 632,86
Recettes	27 755,26	0,00	90 632,86
Résultats	-64 877,60	0,00	0,00

Pour : 50 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER le compte de gestion 2017 du Budget principal et des 17 Budgets annexes**
- **APPROUVER le compte administratif 2017 du Budget principal et des 17 Budgets annexes conformément aux tableaux ci-dessus**

#### Délibération N° 2018\_03\_22\_02

**OBJET : 7-1-FIN- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Florent Brunet

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du Compte Administratif, il peut être procédé à la reprise anticipée de ces résultats, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2017 peuvent être ainsi détaillés

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	26 126 541,08
Recettes de fonctionnement	26 994 411,31
Résultat de l'année	867 870,23
Résultat N-1	10 835 874,70
<b>Résultat de clôture</b>	<b>11 703 744,93</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	4 730 022,01
Restes à réalisés en dépenses	2 819 699,81
Recettes d'investissement	4 843 666,86
Restes à réaliser en recettes	917 950,38
Résultat de l'année	-1 788 104,58
Résultat N-1	432 956,51
Résultat de clôture	-1 355 148,07
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>1 355 148,07</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER l'affectation des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 conformément au détail présenté ci-avant.**
- **DECIDER d'affecter sur le compte 1068 la somme de 1 355 148.07 € qui permet de couvrir le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/17.**  
En report à nouveau au Budget primitif du budget principal de Porte de DrômArdèche la somme de 10 348 596.86 €, correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement déduction faite de l'affectation au compte 1068.

#### Délibération N° 2018\_03\_22\_03

**OBJET : 7-1-FIN - AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE STATIONS D'EPURATION**

Rapporteur : Florent Brunet

Les résultats de l'exercice 2017 peuvent être ainsi détaillés

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	715 289,07
Recettes de fonctionnement	1 221 365,85
Résultat de l'année	506 076,78
Résultat N-1	743 945,36
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 250 022,14</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	1 769 452,70
Restes à réalisés en dépenses	2 200,00
Recettes d'investissement	714 041,23
Résultat de l'année	-1 057 611,47
Résultat N-1	165 202,24
Résultat de clôture	-892 409,23
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>892 409,23</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER d'affecter :**

Sur le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 892 409.23 € qui permet tout à la fois de couvrir le besoin de financement de l'exercice 2017 et le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016  
En excédent de fonctionnement reporté la somme de 357 612.91 €

**Délibération N° 2018\_03\_22\_04**

**OBJET : 7-1-FIN-BUDGET ANNEXE SPANC – DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017**  
Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2017 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2017

Dépenses de fonctionnement	74 382.72
Recettes de fonctionnement	62 402.00
Résultat de l'année	- 9 230.72
Résultat N-1	87 330.35
<b>Résultat de clôture</b>	<b>78 099.63</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2017

Dépenses d'investissement	107 083.56
Restes à réaliser de dépenses	0
Recettes d'investissement	85 315.56
Restes à réaliser de recettes	0
Résultat de l'année	- 21 768.00
Résultat N-1	40 983.48
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>19 215.48</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- DECIDER que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectation

**Délibération N° 2018\_03\_22\_05**

**OBJET : 7-1-FIN-BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE – DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017**

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2017 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2017

Dépenses de fonctionnement	1 181 945.67
Recettes de fonctionnement	1 176 953.14
Résultat de l'année	- 4 992.53
Résultat N-1	30 324.78
<b>Résultat de clôture</b>	<b>25 332.25</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2017

Dépenses d'investissement	74 531.94
Restes à réaliser de dépenses	24 403.90
Recettes d'investissement	194 894.64
Restes à réaliser de recettes	0
Résultat de l'année	95 958.80
Résultat N-1	-104 795.52
Résultat global d'investissement	- 8 836.72
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>8 836.72</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- DECIDER d'affecter :  
Sur le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 8 836.72 € qui permet tout à la fois de couvrir le besoin de financement de l'exercice 2017 et le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016  
En excédent de fonctionnement reporté la somme de 16 495.53 €

**Délibération N° 2018\_03\_22\_06**

**OBJET : 7-1-FIN-BUDGET ANNEXE PROJETS INDUSTRIELS – DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017**

Rapporteur : Florent BRUNET

Que le compte administratif de l'année 2017 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2017

Dépenses de fonctionnement	369 451.63
Recettes de fonctionnement	240 480.58

Résultat de l'année	- 128 971.05
Résultat N-1	12 420.31
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 116 550.74</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2017

Dépenses d'investissement	419 507.79
Restes à réaliser de dépenses	40 941.92
Recettes d'investissement	486 915.30
Restes à réaliser de recettes	93 318.47
Résultat de l'année	119 784.06
Résultat N-1	71 791.47
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>191 575.53</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER** que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectatio

**Délibération N° 2018\_03\_22\_07**

**OBJET : 7-1-FIN-BUDGET ANNEXE ACTIONS ECONOMIQUES – DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017**

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2017 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2017

Dépenses de fonctionnement	21 463.83
Recettes de fonctionnement	21 186.15
Résultat de l'année	- 277.68
Résultat N-1	370.18
<b>Résultat de clôture</b>	<b>92.50</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2017

Dépenses d'investissement	12 738.97
Restes à réaliser de dépenses	0
Recettes d'investissement	64 979.47
Restes à réaliser de recettes	0
Résultat de l'année	52 240.50
Résultat N-1	9 632.77
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>61 873.27</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER** que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectation

**Délibération N° 2018\_03\_22\_08**

**OBJET : 7-1-FIN-AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES ZAE**

Rapporteur : Florent Brunet

Considérant les résultats 2017 de ces budgets annexes, aucune affectation n'est proposée, les résultats seront reportés

**BUDGET ANNEXE AXE 7**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017	
Dépenses de fonctionnement	582 491,51
Recettes de fonctionnement	594 499,03
Résultat de l'année	12 007,52
Résultat N-1	394 123,55
<b>Résultat de clôture</b>	<b>406 131,07</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017	
Dépenses d'investissement	575 643,03
Recettes d'investissement	319 345,12
Résultat de l'année	-256 297,91
Résultat N-1	-202 275,73
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-458 573,64</b>

**BUDGET ANNEXE ZONES**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	603 482,63
Recettes de fonctionnement	612 559,72
Résultat de l'année	9 077,09
Résultat N-1	9 903,97
<b>Résultat de clôture</b>	<b>18 981,06</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	540 973,62
Recettes d'investissement	65 739,87
Résultat de l'année	-475 233,75
Résultat N-1	-36 119,05
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-511 352,80</b>

**BUDGET ANNEXE ZA LES AIRES**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	407 904,73
Recettes de fonctionnement	407 904,73
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	407 904,73
Recettes d'investissement	393 349,29
Résultat de l'année	-14 555,44
Résultat N-1	-393 349,29
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-407 904,73</b>

**BUDGET ANNEXE ZAE LA GALAURE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	12 391,95
Recettes de fonctionnement	
Résultat de l'année	-12 391,95
Résultat N-1	405 149,74
<b>Résultat de clôture</b>	<b>392 757,79</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	38 216,93
Recettes d'investissement	
Résultat de l'année	-38 216,93
Résultat N-1	192 991,03
<b>Résultat de clôture</b>	<b>154 774,10</b>

**BUDGET ANNEXE ZA GRAND-SERRE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	278 167,50
Recettes de fonctionnement	278 167,50
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	286 135,86
Recettes d'investissement	273 130,14
Résultat de l'année	-13 005,72
Résultat N-1	-192 574,53
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-205 580,25</b>

**BUDGET ANNEXE ZA MORAS**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	420 164,08
Recettes de fonctionnement	420 164,08
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	11 625,03
<b>Résultat de clôture</b>	<b>11 625,03</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	420 164,08
Recettes d'investissement	340 455,08
Résultat de l'année	-79 709,00
Résultat N-1	-340 455,08
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-420 164,08</b>

**BUDGET ANNEXE ZA ANNEYRON**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	1 443 503,63
Recettes de fonctionnement	1 446 778,92
Résultat de l'année	3 275,29
Résultat N-1	28 321,01
<b>Résultat de clôture</b>	<b>31 596,30</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	1 377 785,85
Recettes d'investissement	1 268 633,61
Résultat de l'année	-109 152,24
Résultat N-1	-1 268 633,61
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-1 377 785,85</b>

**BUDGET ANNEXE ZA PANDA**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	90 632,86
Recettes de fonctionnement	90 632,86
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	92 632,86
Recettes d'investissement	27 755,26
Résultat de l'année	-64 877,60
Résultat N-1	-44 772,84
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-109 650,44</b>

**BUDGET ANNEXE ZAEC**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	469 886,03
Recettes de fonctionnement	469 886,03
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	336 421,75
<b>Résultat de clôture</b>	<b>336 421,75</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	445 722,80
Recettes d'investissement	554 743,52
Résultat de l'année	109 020,72
Résultat N-1	-1 883 627,64
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-1 774 606,92</b>

**BUDGET ANNEXE ZA LES GONNETS**



<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	7 121,72
Recettes de fonctionnement	47 121,72
Résultat de l'année	40 000,00
Résultat N-1	-98 511,33
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-58 511,33</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	47 121,72
Recettes d'investissement	7 121,72
Résultat de l'année	-40 000,00
Résultat N-1	-7 121,72
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-47 121,72</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER** que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectation

#### Délibération N° 2018\_03\_22\_09

**OBJET : 7-1-FIN-BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE ANDANCE – CLOTURE DU BUDGET ET AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017 AU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2017 fait apparaître les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2017</b>	
Dépenses de fonctionnement	7 643.95
Recettes de fonctionnement	37 068.30
Résultat de l'année	29 424.35
Résultat N-1	29 262.50
<b>Résultat de clôture</b>	<b>58 686.85</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2017</b>	
Dépenses d'investissement	0.00
Crédits reportés de dépenses	0.00
Recettes d'investissement	3 959.78
Crédits reportés de recettes	0.00
Résultat de l'année	3 959.78
Résultat N-1	- 3 959.78
Résultat de clôture	0
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>0</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la clôture du budget annexe selon les résultats ci-dessus indiqués ;
- **DECIDER** d'affecter au Budget Principal en excédent de fonctionnement reporté au Budget Principal la somme de 58 686.85 €

#### Délibération N° 2018\_03\_22\_10

**OBJET : 7-1-FIN- BUDGET PRINCIPAL : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DES SERVICES SPECIFIQUES MAISON MEDICALE D'ANDANCE ET MAISON MEDICALE DE SAINT-VALLIER**

Rapporteur : Florent BRUNET

Il est proposé de créer deux services spécifiques dans la comptabilité analytique du budget principal afin de suivre les dépenses et les recettes de ces équipements, et de demander l'assujettissement à la TVA pour ces services.

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER** de créer deux services dans le budget principal et de les assujettir à la TVA : Maison médicale d'Andance et Maison médicale de Saint-Vallier,
- **DIRE** que les services fiscaux seront informés de l'ouverture de ces services et de leurs assujettissements à la TVA dans le budget principal,

#### Délibération N° 2018\_03\_22\_11

**OBJET : 7-2-FIN-FISCALITE / VOTE DES TAUX 2018**

Rapporteur : Florent BRUNET

Pour l'année 2018, il est décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité, qu'il s'agisse de la fiscalité ménages ou de la fiscalité des entreprises. Les taux votés seront donc les mêmes que ceux appliqués depuis 2014.

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER les taux de fiscalité suivants applicables pour l'année 2018 (équivalents à ceux de l'année 2017) :**

**Taxe d'habitation : 8.52 %**  
**Taxe Foncière bâtie : 0.00 %**  
**Taxe Foncière Non bâtie : 2.56 %**  
**Cotisation Foncière des Entreprises : 24.44 %**

**Délibération N° 2018\_03\_22\_12**

**OBJET : FIN-VOTE DES TAUX DE TEOM**

Rapporteur : Florent BRUNET

La Communauté de communes a décidé d'appliquer un mécanisme de lissage des taux de TEOM sur 10 ans sur la base d'un taux pivot unique, vers lequel l'ensemble des taux appliqués sur les communes membres l'année précédant la mise en œuvre du lissage convergent. Ce taux pivot est le rapport entre le produit attendu par l'EPCI et la base imposable totale de l'EPCI.  
 Pour la Communauté de communes, ce taux pivot est égal à 10.50 %.

**Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0**  
**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **AUTORISER le Président à transmettre aux services fiscaux les montants de taux de TEOM au titre 2018, répartis par zones selon le tableau joint du rapport de Présentation synthétique CA 2017/BP 2018**

**Délibération N° 2018\_03\_22\_13**

**OBJET : 7-1-FIN-BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATION ET CREATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

Rapporteur : Florent Brunet

L'autorisation d'engagement (AE) comme l'autorisation de programme (AP) en investissement permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximums pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation d'engagement et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation d'engagement.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation du plan d'actions, il est proposé de modifier ou de créer plusieurs autorisations d'engagement. Plusieurs actions sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluri-annuelle, par création d'autorisations d'engagement dans les conditions suivantes, retraçant le montant de chaque Autorisation d'engagement et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

**Modification :**

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018
0001-Administration générale Etude compétence réseau (chapitre 011/service 10000)	50.000	25.000	25.000
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>

Autorisation d'engagement	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0002-Développement économique Etude appontement (chapitre 011/service 20100)	80 000	15 000	65 000	
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>85 000</b>	<b>0</b>	<b>45 000</b>	<b>40 000</b>

Autorisation d'engagement	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0003-ORC Prestations nouveaux modes de vente et politique commerciale (chapitre 011/service 20200)	<b>35.000</b>	3.000	22.000	10.000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>0</b>	<b>5 342.60</b>	<b>29 567.40</b>

Autorisation d'engagement	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0005-Agriculture Prestations CIVAM (chapitre 011/service 22000)	<b>25.000</b>	7.000	9.000	9000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>0</b>	<b>19 825.84</b>	<b>5 174.16</b>

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019
0020-2017 Rivières Diagnostique vulnérabilité (chapitre 011/service 51100)	<b>90 000</b>	20 000	35 000	35 000

<b>Révision Modification 2018</b>		<b>6542.94</b>	<b>20 000</b>	<b>63 457.06</b>
-----------------------------------	--	----------------	---------------	------------------

**Création :**

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2018	2019	2020
<b>024-2018 Signalétiques</b> (chapitre 011/service 62600)	<b>204 000</b>	<b>68 040</b>	<b>70 000</b>	<b>65 960</b>

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022
<b>025-2018 Politique de la ville OPAH RU ANIMATION</b> (chapitre 011/service 30400)	<b>586 836</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>106 836</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER d'apporter les modifications ci-dessus mentionnées**

**Délibération N° 2018\_03\_22\_14**

**Objet : 7-1-FIN -Budget Principal – Modification / Création / suppression d'autorisation de programme**

Rapporteur : Florent Brunet

**Modification**

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
0007-Mise en Œuvre FTTH (chapitre 204/service 64000)	2.934.000					2.934.000
<b>Révision Modification 2018</b>					<b>2.934.000</b>	

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
0008-Développement économique Opportunité achat de terrains (chapitre 21/service 20100)	150.000	50.000	50.000	50.000	
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0009-Développement économique Audit technique et assistance (chapitre 20/service 20100)	30.000	15.000	15.000	
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0010-ORC Aides Pépinière et commerces et investissement entreprises (chapitre 204/service 20200)	540.000	200 000	240 000	100 000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>136 370.14</b>	<b>310 000</b>	<b>93 629.86</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0011-ORC Signalétique (chapitre 21/service 20200)	50.000	20.000	30.000	
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>40 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019

0015-Agriculture Aire de lavage (chapitres 20 et 23/service 2200)	180.000	15.000	100.000	65.000
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>15 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0016-Petite enfance – Crèches	1.353.000	713.000	640.000	
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>2 133 600.00</b>	<b>181 491.74</b>	<b>1 047 689</b>	<b>904 419.26</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0017-PLH Programme logements LLS (chapitre 204/service 30100)	3.462.000	285.000	635.400	635.400	635.400	635.400	635.400	
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>1 100 000</b>	<b>32 000</b>	<b>70 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>198 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0018-Urbanisme Portage Foncier (chapitre 21/service 36000)	<b>3.646.000</b>	646.000	600.000	600.000	600.000	600.000	600.000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>622 521</b>	<b>623 479</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
0019 – Agriculture Côteaux de Saint Valier (Chapitre 20/service 22000)	15 000.00	10 000.00	5 000.00		
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
0021 -Rivières PAPI-MOE Avenon la Motte de Galaure (chapitre 20-21/service 51100)	780 000	10 000	118 400	324 000	327 600	
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>0</b>	<b>60 000</b>	<b>72 000</b>	<b>324 000</b>	<b>324 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
0022 – Rivières PAPI-MOE Rivolles PONSAS (chapitre 20-21/service 51100)	396 000	10 000	58 400	163 800	163 800
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>0</b>	<b>65 000</b>	<b>163 800</b>	<b>167 200</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0051-Participation Echangeur (chapitre 20423/service 30004)	7.900.000	500.000	145.000	303.000	1.264.000	2.370.000	3.318.000
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>360 000</b>	<b>360 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 780 000</b>	<b>2 500 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0061-Travaux tennis de table Manthes (chapitre 23/service 61240)	300.000	120.000	180.000	
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>600 000</b>	<b>1 458</b>	<b>60 000</b>	<b>538 452</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
---------------------------	-----------------------	------	------	------

121-Voie cyclable verte	850.000	300.000	430.000	390.000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>0</b>	<b>420 000</b>	<b>430 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
670-Digue du Nant	1.583.000	165.000	88.000	665.000	665.000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>57 189.60</b>	<b>120 000.00</b>	<b>403 000.00</b>	<b>1 002 810.40</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
671-Protection Hauterives	1.196.600	118.600	402.000	490.000	186.000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>13 017.46</b>	<b>150 000</b>	<b>490 582.54</b>	<b>543 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
681-Emeil Galaure-Saint-Barth.	1.679.000	90.000	146.000	481.000	481.000	481.000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>8 801.38</b>	<b>165 000</b>	<b>74 000</b>	<b>720 000</b>	<b>711 198.62</b>

#### Création

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020
<b>0023-2018 Agriculture Fonds de compensation</b> (chapitre 204/service 22000)	<b>350 000</b>	<b>50 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019
<b>0026-2018 Tourisme Tourisme digital</b> (chapitre 20-21-23/service 21100)	<b>145 000</b>	<b>98 985</b>	<b>46 015</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>0027-2018 VRD – VIC Requalification PANDA</b> (chapitre 23/service 63100)	<b>650 000</b>	<b>180 000</b>	<b>90 000</b>	<b>95 000</b>	<b>95 000</b>	<b>95 000</b>	<b>95 000</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>0028-2018 Entretien Zones Requalification ZAE</b> (chapitre 21/service 53100)	<b>1 540 000</b>	<b>360 000</b>	<b>320 000</b>	<b>320 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>

#### Suppression

Les autorisations de programme ci-dessous sont regroupées dans la nouvelle AP/ CP intitulé tourisme digital pour le même montant d'autorisation de programme initial

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0012-Tourisme Aides services et hébergements (chapitre 204/service 21000)	100.000	20.000	40.000	40.000
	<b>-100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0013-Tourisme Bornes interactives (chapitre 21/service 21000)	30.000	10.000	10.000	10.000

	<b>-30 000</b>	<b>0</b>		
Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0014-Tourisme Signalétique (chapitre 23/service 21000)	<b>15.000</b>	5.000	5.000	5.000
	<b>-15 000</b>	<b>0</b>		

**Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0**  
**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

- DECIDER de créer, de modifier ou de supprimer les autorisations de programmes tel que proposé ci-avant**

**Délibération N° 2018\_03\_22\_15**

**OBJET : 7-1- FIN-BUDGET STATION D'EPURATION – MODIFICATION ET CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Rapporteur : Florent Brunet

L'autorisation de programme permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximum pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation de programme et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation de programme.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation du plan d'actions, il est proposé de modifier et de créer plusieurs autorisations de programme.

Plusieurs équipements d'épuration sont en projet et ont fait l'objet d'une programmation pluriannuelle, par création d'autorisation de programme dans les conditions suivantes retraçant le montant de cette AP et sa déclinaison pluriannuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020
108-Albon-Saint-Martin	330.000	12.630	317.370		
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>348 000</b>	<b>0</b>	<b>28 000</b>	<b>320 000</b>	<b>0</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019
81-Ozon-Gachon	213.000	155.000	58.000	
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>148 870</b>	<b>7 637.08</b>	<b>141 232.92</b>	<b>0</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018
99-STEP Châteauneuf de Galaure	<b>2 204 000</b>	1 990 000	214 000
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>1 180 026.55</b>	<b>1 023 973.45</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019
100-STEP Hauterives	1.400.000	68.720	1.100.000	231.280
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>1 800 000</b>	<b>28 394.96</b>	<b>1 085 000</b>	<b>686 605.04</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019
102-STEP Saint-Sorlin en Vall.	700.000	61.425	638.575	
<b>Révision Modification 2018</b>	<b>863 700</b>	<b>0</b>	<b>85 000</b>	<b>778 700</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019
107-STEP Peyraud	<b>543.000</b>	49.251	493.749	
<b>Révision Modification 2018</b>		<b>2 000</b>	<b>40 000</b>	<b>501 000</b>

Deux AP/CP sont créées :

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2018	2019
<b>00101 – STEP Epinouze (chapitre 21-23/service 55123)</b>	<b>890 785</b>	<b>90 000</b>	<b>800 785</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2018	2019
<b>00106 – STEP OZON (chapitre 21-23/service 55130)</b>	<b>132 000</b>	<b>66 036</b>	<b>65 964</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- DECIDER d'apporter les modifications ci-dessus mentionnées et accepte la création de deux nouvelles autorisations de programme.

#### Délibération N° 2018\_03\_22\_16

OBJET : 7-1-FIN-BUDGET CENTRE NAUTIQUE AQUATIQUE – MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Florent Brunet

L'autorisation de programme permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximum pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation de programme et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation de programme.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation du plan d'actions, il est proposé de modifier plusieurs autorisations de programme.

Plusieurs investissements sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle, par création d'autorisations de programme dans les conditions suivantes : seules les déclinaisons pluriannuelles ont été modifiées.

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0001 -2017 SIPHON	192 000	24 000	168 000	
<b>Révision modification 2018</b>		<b>8 670</b>	<b>182 400</b>	<b>930</b>

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
0002-2017 EXTENSION LOCAL TECHNIQUE	120 000	48 000	72 000	
<b>Révision modification 2018</b>		<b>2 088</b>	<b>117 600</b>	<b>312</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- DECIDER d'apporter les modifications ci-dessus mentionnées

#### Délibération N° 2018\_03\_22\_17

OBJET : 7-1-FIN-BUDGETS ANNEXES - MODIFICATION ET CREATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES ZAE

Rapporteur : Florent Brunet

L'autorisation d'engagement permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximums pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation d'engagement et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation d'engagement.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation des aménagements des zones d'activités, il est proposé de modifier les autorisations d'engagement, dans les conditions ci-dessous :

#### **BUDGET ANNEXE ZA ANNEYRON**

Le montant de l'AE est inchangé, seule la déclinaison pluriannuelle ayant été modifiée.

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2017	2018	2019	2020
1- Travaux d'aménagement de la ZA Anneyron (chapitre 011)	<b>968.000</b>	402.598	400.000	165.402	
		<b>0</b>	<b>179 752</b>	<b>300 000</b>	<b>488 248</b>

#### **BUDGET ANNEXE PANDA**

Pour la réalisation des aménagements de la ZONE PANDA, il est proposé de modifier l'autorisation d'engagement, dans les conditions suivantes, retraçant le montant de de cette autorisation et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2017	2018	2019	2020
Travaux d'aménagement du Parc Axe 7 (Phase 1) (chapitre 011)	<b>7.500.000</b>	252.025	950.000	825.000	5.472.975
		<b>57 440</b>	<b>4 345 000</b>	<b>3 097 560</b>	

#### **BUDGET ANNEXE ZA DES GONNETS**

Pour la réalisation des aménagements de la zone d'activité des Gonnets, il est proposé de créer une autorisation d'engagement, dans les conditions suivantes, retraçant le montant de de cette autorisation et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2018	2019	2020
ZA Gonnets Aménagement (chapitre 011)	<b>245 700</b>	<b>135 700</b>	<b>110 000</b>	

#### **BUDGET ANNEXE ZA MORAS**

Pour la réalisation des aménagements de la zone d'activité de Moras il est proposé de créer une autorisation d'engagement, dans les conditions suivantes, retraçant le montant de de cette autorisation et sa déclinaison pluriannuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2018	2019	2020
ZA Moras Aménagement (chapitre 011)	<b>1 000 000</b>	<b>55 000</b>	<b>600 000</b>	<b>345 000</b>

#### **BUDGET ANNEXE ZAE LA GALAURE**

Pour la réalisation des aménagements de la zone d'activité Economique La Galaure, il est proposé de créer une autorisation d'engagement, dans les conditions suivantes, retraçant le montant de de cette autorisation et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2018	2019	2020
0001-2018 Claveyson (chapitre 011/service 11040)	<b>166 000</b>	<b>20 000</b>	<b>30 000</b>	<b>116 000</b>

#### **BUDGET ANNEXE ZONES**

Pour la réalisation des aménagements de la Zone d'activités de CHANTECAILLE, il est proposé de de modifier l'autorisation d'engagement, dans les conditions suivantes, retraçant le montant de de cette autorisation et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2017	2018	2019
Travaux d'aménagement de la ZA de Chantecaille à Champagne (chapitre 011/service 02003)	688.000	316.282	371.718	
	<b>627 455.00</b>	<b>50 343.64</b>	<b>568 466.00</b>	<b>8 645.36</b>

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER de modifier et de créer les autorisations d'engagement proposées ci-dessus**

#### **Délibération N° 2018\_03\_22\_18**

**OBJET : 7-1-FIN- PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES CNA ET PI**

Rapporteur : Florent Brunet

Il est proposé au conseil communautaire :

- Considérant le déficit de fonctionnement reporté du budget lié aux orientations de la politique de développement de la Communauté de communes et de l'aide aux entreprises de verser une participation du budget principal au budget Projets industriels d'un montant de 267 630.00 €.
- Considérant la politique tarifaire de la Communauté de communes et plus largement sa politique de développement de la pratique sportive de verser une participation du budget principal au budget CNA d'un montant de 650 000.00 €.

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER de verser une participation au budget annexe projets industriels au montant prévisionnel de 267 630.00 €**
- **DECIDER de verser une participation au budget annexe centre aquatique au montant prévisionnel de 650 000.00 €**
- **DRE que le versement de ces participations sera égal au résultat de fonctionnement qui ressortira de l'arrêt des comptes de l'exercice 2018 si la section est déficitaire.**

#### **Délibération N° 2018\_03\_22\_19**

**OBJET : 7-1-FIN- VOTE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2018**

Rapporteur : Florent BRUNET

Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0



Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **DECIDER d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous**
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Le budget principal est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	38 981 224	28 573 940.29	21 079 619.00	20 533 017.64
Résultat reporté		10 407 283.71		546 601.04
<b>TOTAL</b>	<b>38 981 224.00</b>	<b>38 981 224.00</b>	<b>21 079 619.00</b>	<b>21 079 619.00</b>

Le budget annexe Projets Industriels est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	398 015.26	514 566.00	585 404.00	446 205.02
Résultat reporté	116 550.74			139 198.98
<b>TOTAL</b>	<b>514 666.00</b>	<b>514 666.00</b>	<b>585 404.00</b>	<b>585 404.00</b>

Le budget annexe Centre Aquatique est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	1 354 696.00	1 338 200.47	610 621.00	595 059.82
Résultat reporté		16 495.53		15 561.18
<b>TOTAL</b>	<b>1 354 696.00</b>	<b>1 354 696.00</b>	<b>610 621.00</b>	<b>610 621.00</b>

Le budget annexe Stations d'épuration est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	1 607 716.00	1 250 103.09	3 109 568.77	3 999 778.00
Résultat reporté		357 612.91	890 209.23	
<b>TOTAL</b>	<b>1 607 716.00</b>	<b>1 607 717.00</b>	<b>3 999 778.00</b>	<b>3 999 778.00</b>

Le budget annexe S.P.A.N.C est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	135 269.63	57 170.00	210 686.39	191 470.91
Résultat reporté		78 099.63		19 215.48
<b>TOTAL</b>	<b>135 269.63</b>	<b>135 269.63</b>	<b>210 686.39</b>	<b>210 686.39</b>

Le budget annexe ZA GRAND SERRE est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	281 973.72	281 973.72	290 613.95	496 194.20
Résultat reporté			205 580.25	
<b>TOTAL</b>	<b>281 973.72</b>	<b>281 973.72</b>	<b>496 194.20</b>	<b>496 194.20</b>

Le budget annexe ZA des GONNETS NORD 3 est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	422 821.72	481 333.05	241 333.05	288 454.77
Résultat reporté	58 511.33		47 121.72	
<b>TOTAL</b>	<b>481 333.05</b>	<b>481 333.05</b>	<b>288 454.77</b>	<b>288 454.77</b>

Le budget annexe ZAE LA GALAURE est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	4122 757.79	20 000.00	154 774.10	
Résultat reporté		392 757.79		154 774.10
<b>TOTAL</b>	<b>412 757.79</b>	<b>412 757.79</b>	<b>154 774.10</b>	<b>154 774.10</b>

**Le budget annexe ZA ANNEYRON est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	1 873 534.15	1 841 937.85	1 557 537.85	2 935 323.70
Résultat reporté		31 596.30	1 377 785.85	
<b>TOTAL</b>	<b>1 873 534.15</b>	<b>1 873 534.15</b>	<b>2 935 323.70</b>	<b>2 935 323.70</b>

**Le budget annexe ZA MORAS est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	486 789.11	475 164.08	475 164.08	895 328.16
Résultat reporté		11 625.03	420 164.08	
<b>TOTAL</b>	<b>486 789.11</b>	<b>486 789.11</b>	<b>895 328.16</b>	<b>895 328.16</b>

**Le budget annexe AXE 7 est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	6 205 910.58	5 799 779.51	4 355 048.94	4 813 622.58
Résultat reporté		406 131.07	458 573.64	
<b>TOTAL</b>	<b>6 205 910.58</b>	<b>6 205 910.58</b>	<b>4 813 622.58</b>	<b>4 813 622.58</b>

**Le budget annexe ZONES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	3 070 030.68	3 051 049.62	1 988 119.62	2 499 472.42
Résultat anticipé		18 981.06	511 352.80	
<b>TOTAL</b>	<b>3 070 030.68</b>	<b>3 070 030.68</b>	<b>2 499 472.42</b>	<b>2 499 472.42</b>

**Le budget annexe ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	1 322 908.91	986 487.06	150 216.47	1 924 823.39
Résultat reporté		336 421.75	1 774 606.92	
<b>TOTAL</b>	<b>1 322 908.91</b>	<b>1 322 908.81</b>	<b>1 924 823.39</b>	<b>1 924 823.39</b>

**Le budget annexe ACTIONS ECONOMIQUES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018				
Résultat reporté				
<b>TOTAL</b>	<b>21 519.81</b>	<b>21 519.81</b>	<b>127 882.02</b>	<b>127 882.02</b>

**Le budget annexe ZA LES AIRES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018	497 904.73	497 904.73	418 000.00	825 809.46
Résultat reporté			407 904.73	
<b>TOTAL</b>	<b>497 904.73</b>	<b>497 904.73</b>	<b>825 809.46</b>	<b>825 809.46</b>

**Le budget annexe ZA PANDA est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2018				
Résultat reporté				
<b>TOTAL</b>	<b>6 191 882.86</b>	<b>6 191 882.86</b>	<b>4 545 283.30</b>	<b>4 545 283.30</b>

**Délibération N° 2018\_03\_22\_20**

**Objet : 7-5-SPO-Convention financière de reprise en régie de la Piscine des Collines à Châteauneuf de Galaure**

Rapporteur : Jean-Pierre Payraud

Le conseil communautaire du 18 janvier 2018 a acté le principe d'une reprise en régie de la piscine des collines à compter du 5 juillet 2018 et a autorisé le Président à étudier avec la SCOP les conditions financières de reprise de l'activité.

Dans ce cadre et après étude des documents financiers transmis, il est proposé d'établir avec la SCOP « Piscine des collines » une convention financière comprenant un volet investissement et un volet fonctionnement.

Investissement :

Au regard des factures et du tableau d'amortissement transmis par la SCOP, il apparaît que :

- la Valeur nette comptable des investissements non amortis s'établit à 23 000 € HT (coût d'acquisition initial : 38 000 € HT),
- par ailleurs, il existe du petit matériel acquis par la SCOP, amorti comptablement mais ayant encore une valeur marchande (matériel de cuisine, matériel pédagogique et ludique, ...).

En accord avec la SCOP, il est proposé de reprendre les investissements non amortis à hauteur de leur valeur nette comptable, 23 000 € HT, et d'ajouter la somme forfaitaire de 7 000 € HT pour le rachat des divers petits matériels soit un montant total de transfert d'actifs de 30 000 € HT et 36 000 € TTC.

Fonctionnement :

Dans la convention qui la lie à la SCOP pour la gestion de la piscine, la collectivité s'est engagée à apporter une participation financière annuelle de 45 000 € TTC. La date de reprise en régie étant fixée au 5 juillet 2018 le montant de 2018 est donc de 22 500 € TTC.

Par ailleurs, la SCOP fait face à une baisse conséquente de ses recettes liée à un nombre important d'écoles situées sur Arche Agglo qui se rendent maintenant à Linaé. Cette perte est évaluée par la SCOP à 11 500 € TTC.

Il est donc proposé d'ajouter au montant annuel une participation financière exceptionnelle correspondant au montant du déficit de résultats, et dans la limite de 11 500 € TTC. Celle-ci serait versée sur présentation du compte-rendu financier.

**Pour : 50 contre : 0 Abstention : 1**

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **DECIDE d'établir une convention financière avec la SCOP des collines comprenant :**
  - le transfert des actifs pour un montant de 36 000 € TTC,
  - une participation financière exceptionnelle correspondant au montant du déficit sur l'exercice en cours dans la limite de 11 500 €, laquelle s'ajoute à la participation annuelle proratisée à hauteur de 22 500 €.
- **AUTORISE le Président à signer cette convention et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision**

**Délibération N° 2018\_03\_22\_21**

**Objet : 1-6- AGRIT - Aménagement d'une véloroute voie verte – marché mission de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Odile CHAMPET

Dans le cadre de la compétence tourisme, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche décline sa stratégie notamment par la mise en place d'équipements structurants. Ainsi, il s'agit de mettre en œuvre un projet d'aménagement d'une véloroute voie verte, véritable axe de communication, permettant une découverte de l'ensemble du territoire aux touristes mais également favorisant la mobilité douce pour les habitants de Porte de DrômArdèche.

Pour ce faire, une consultation a été lancée en février afin de pouvoir recruter un maître d'œuvre.

Ce marché fait l'objet de 2 lots, un lot 1 portant sur une maîtrise d'œuvre et un lot 2 portant sur des études de faisabilité complémentaire.

Le projet concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une véloroute voie verte en Drôme et en Ardèche.

La proposition de sélection des entreprises a été réalisée sur la base de l'analyse des offres effectuée conformément au règlement de consultation.

Une audition a également été menée le 27 février 2018.

Aux vues de cette analyse, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

lots	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT	Total général TTC
1	Mission maîtrise d'œuvre	SAFEGE SUEZ CONSULTING	79 500 €	95 400 €
2	Etudes de faisabilités complémentaires	SAFEGE SUEZ CONSULTING	15 500 €	18 600 €

Le montant total du marché issu de cette analyse s'élève donc à 114 000 TTC.

**Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0**

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **DECIDE d'attribuer les marchés de travaux correspondants aux 2 lots de la consultation pour l'aménagement d'une Véloroute Voie Verte aux entreprises suivantes :**

N°LOT	Entreprise	Montant HT
1	Maitrise d'Œuvre SAFEGE / SUEZ CONSULTING	79 500 €
2	Etudes complémentaires SAFEGE / SUEZ CONSULTING	15 500 €

**Délibération N° 2018\_03\_22\_22**

**OBJET : Délibération portant acceptation de la délégation du droit de préemption urbain**

Rapporteur : Aurélien FERLAY

Vu la délibération de la commune d'Andancette en date du 19 Mars 2018 par laquelle elle a manifesté le souhait de déléguer à l'établissement de coopération intercommunale une partie de sa compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain,

Considérant que l'établissement de coopération intercommunale a vocation à exercer le droit de préemption urbain,

Considérant l'intérêt pour l'établissement de coopération intercommunale d'être délégataire du droit de préemption urbain dans une logique de réserve foncière pour l'aménagement de la zone d'activités économiques Les Payots.

M. Le Président propose d'accepter la demande de la commune d'Andancette de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'établissement de coopération intercommunale.

**Pour : 51 contre : 0 Abstention : 0**

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

**- DECIDE de donner son accord pour que la Commune d'Andancette délègue sa compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain sur la zone des Payots en UIe et AU2, tel que figurant sur le plan annexé, à la Communauté de communes**